



AESH, le statut, c'est un dû.

dimanche 25 janvier 2026, par [CGT educ'action](#)

Le 7 janvier dernier, la droite sénatoriale, soutenue par le ministère, a fait le choix du mépris face aux exigences légitimes des 140 000 AESH de l'Éducation nationale, en refusant de voter pour le projet de loi sur leur statut. Encore une fois, on assiste à un « deux poids, deux mesures » : 10 milliards d'euros octroyés pour un porte-avion nucléaire mais maintien d'une austérité budgétaire structurelle pour l'École publique et maintien dans la précarité de certains personnels.

Le Sénat et le ministre justifient ce rejet par leur volonté d'attendre les annonces d'E.Macron sur le sujet lors de la Convention nationale du Handicap de juin prochain. Pour la CGT Educ'action, **c'est inacceptable** et elle exige que les organisations syndicales (à l'initiative d'une pétition pour le statut des AESH) soient reçues en urgence par le ministre, comme demandé dans un courrier resté sans réponse à ce jour.

Des personnels indispensables mais toujours ignorés.

En attendant, **le ministère maintient sa politique de l'École inclusive inefficace** et compte sur la généralisation des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), mesure que nous dénonçons toujours, arguant que ce sera « une réponse globale ». En refusant hypocritement ce statut à des personnels qu'il juge pourtant « indispensables », le ministère les installe dans la plus **grande précarité** et poursuit sa logique comptable, évitant ainsi d'assumer le coût social et humain.

La CGT Educ'action rappelle que le métier d'AESH est bien indispensable, exigeant et difficile, mais aussi qu'il ne se résume pas à la seule présence auprès des élèves.

L'autoformation, la recherche d'outils pédagogiques et la préparation des interventions font de ces personnels des agent·es pleinement impliqués·es dans leurs missions et non de simples indicateurs. C'est donc ce qui justifie leur exigence d'accéder à un **statut de la Fonction publique catégorie B et d'un temps complet pour 24h d'accompagnement**, seul élément de leur reconnaissance par leur employeur.

Dans ces conditions, la CGT Educ'action appelle à maintenir la pression sur les pouvoirs publics, appelle les personnels à s'organiser et à tout mettre en œuvre pour gagner le statut des AESH.

Montreuil, le 15 janvier 2026

Pour lire, télécharger, imprimer sur le panneau syndical l'intégralité de notre communiqué, cliquez sur l'image ci-dessous :



AESH, LE STATUT, C'EST UN DŪ.

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

Le 7 janvier dernier, la droite sénatoriale, soutenue par le ministère, a fait le choix du mépris face aux exigences légitimes des 340 000 AESH de l'Éducation nationale, en **refusant de voter pour le projet de loi** sur leur statut. Encore une fois, on assiste à un « deux poids, deux mesures » : 10 milliards d'euros octroyés pour un porte-avion nucléaire mais maintien d'une austérité budgétaire structurelle pour l'École publique et maintien dans la précarité de certains personnels.

Le Sénat et le ministre justifient ce rejet par leur volonté d'attendre les annonces d'E. Macron sur le sujet lors de la Convention nationale du Handicap de juin prochain. Pour la CGT Educ'Action, **c'est inacceptable** et elle exige que les organisations syndicales à l'initiative d'une pétition pour le statut des AESH soient reçues en urgence par le ministre, comme demandé dans un courrier resté sans réponse à ce jour.

Des personnels indispensables mais toujours ignorés.

En attendant, le ministère maintient sa politique de l'École inclusive inefficace et corripse sur la généralisation des PAS (Plan d'Appui à la Scolarité), mesure que nous dénonçons toujours, arguant que ce sera « une réponse globale ». En refusant hypocritement ce statut à des personnels qu'il juge pourtant « indispensables », le ministère les installe dans la plus **grande précarité** et poursuit sa logique comptable, évitant ainsi d'assumer le coût social et humain.

La CGT Educ'Action rappelle que le métier d'AESH est bien indispensable, exigeant et difficile, mais aussi qu'il ne se résume pas à la seule présence auprès des élèves. L'autoformation, la recherche d'outils pédagogiques et la préparation des interventions font de ces personnels des agents pleinement impliqués dans leurs missions et non de simples indicateurs. C'est donc ce qui justifie leur exigence d'accéder à un **statut de la fonction publique catégorie B et d'un temps complet pour 24h d'accompagnement**, seul élément de leur reconnaissance par leur employeur.

Dans ces conditions, la CGT Educ'Action appelle à maintenir la pression sur les gouverneurs publics, appelle les personnels à s'organiser et à tout mettre en œuvre pour gagner le statut des AESH.

Montreuil, le 15 janvier 2026

CGT Educ'Action 361, rue de Paris Coar 949 91515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 78 35 www.cgteduc.fr amem@cgteduc.fr
@CGTEducActionFrac @cgteducfr @cgteducfr